



Direction Emploi Développement des
Compétences

Décision n° 2022-649

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de conducteur de benne – Grutier à la
Direction des Déchets**

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-290 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la loi du 26 janvier 1984, notamment son article 136, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la Direction des Déchets un emploi de conducteur de benne - Grutier, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Conduire les véhicules de collecte (bennes à ordures ménagères, camions-grue, véhicules légers utilitaires), dans le respect des différents règles en vigueur.

Affecté sur une équipe de collecte des colonnes enterrées, et de ce fait l'agent sera amené à manipuler une grue.

Assurer le vidage sur les sites de traitement en respectant scrupuleusement les consignes de sécurité en vigueur (port du casque, nettoyage du quai, consignes de circulation en lien avec les protocoles de chargement/déchargement...).

Assurer les contrôles et l'entretien courants du véhicule. A ce titre, vous assurez les contrôles divers de sécurité avant départ et le plein de carburant.

Vous assurez également les niveaux de nettoyage/lavage.

Identifier et signaler les dysfonctionnements liés au véhicule.

Identifier et signaler les dysfonctionnements rencontrés en collecte (non respect du règlement de collecte par les usagers, matériels détériorés, problèmes avec les usagers...).

Assurer une remontée d'informations précise et constante auprès de votre hiérarchie et de la maintenance, en utilisant notamment les documents de travail adéquats.

Participer et faciliter la mise en œuvre et le suivi de la démarche qualité

Travail en binôme avec un ripeur accompagnant pour garantir la sécurité de la collecte et la propreté des points d'apport volontaire. Dans ce cadre, il apporte une aide au travail de ce ripeur lorsque la situation l'exige (débordements des colonnes notamment).

Apporter une aide aux autres équipes et/ou autres sites lorsque le besoin s'en fait sentir (collectes exceptionnelles, organisation pour les jours fériés, panne importante sur un secteur...).

Décide,

Article 1 : L'emploi de Conducteur de benne – Grutier à la Direction des Déchets, est ouvert au recrutement contractuel,

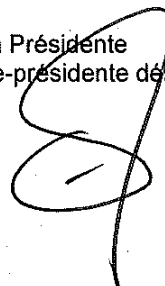
Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'adjoint technique principal 2ème classe, à savoir au minimum / IB 368 et au maximum / IB 486, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **22 AOUT 2022**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée



Elisabeth LEFRANC

mis en ligne le :

26 AOUT 2022